



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120142

INSTALLATION D'UN STUDIO DE FRANCE 3 A NIORT - TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT - DEMANDE DE PARTICIPATION  
FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 06 avril 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

*Conseillers :*

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** - M. Nicolas MARJAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

**Excusés :**

*Conseillers :*

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**DIRECTION GENERALE**

**INSTALLATION D'UN STUDIO DE FRANCE 3 A NIORT - TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT - DEMANDE DE  
PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

France Télévisions a décidé d'ouvrir un studio d'enregistrement et de diffusion des images, techniquement appelé « Point d'injection », à Niort à compter du mois de juin 2012. Cette implantation constitue une réelle opportunité pour le territoire niortais qui souffre d'un déficit d'image au regard des autres villes chefs lieux de la région Poitou-Charentes. Elle devrait ainsi permettre de mieux couvrir l'actualité, les initiatives et les manifestations qui se déroulent sur notre territoire.

Ce studio sera implanté dans les locaux du Club Acclameur situé rue Darwin, à proximité immédiate de la halle événementielle de l'Acclameur à Niort.

France Télévisions est un groupe français de radio et de télévision, dont le capital est exclusivement détenu par l'État français. D'abord simple société-holding, France Télévisions est devenue le 4 janvier 2010 une entreprise unique éditrice de plusieurs services de radio et de télévision.

L'engagement de la ville, du département et de la communauté d'agglomération consiste à prendre en charge la somme de 120 K€ HT pour contribuer à l'aménagement et à l'acquisition de matériels nécessaires.

Une participation financière est demandée auprès du Conseil général et de la Communauté d'agglomération de Niort à hauteur de un tiers chacun du coût de l'investissement.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant en € HT</b>
Installation de France 3 à Niort	120 000,00	Conseil Général	40 000,00
		Communauté d'Agglomération	40 000,00
		Ville de Niort	40 000,00
<b>Total</b>	<b>120 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>120 000,00</b>

Les crédits ouverts au budget de l'exercice 2012 permettent le financement de cette opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement de l'installation d'un studio (dit « point d'injection ») de France 3 à Niort,
- autoriser Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès du Conseil général et de la Communauté d'agglomération de Niort, puis à signer, le cas échéant, la convention à intervenir et autres documents nécessaires à l'attribution de la subvention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**